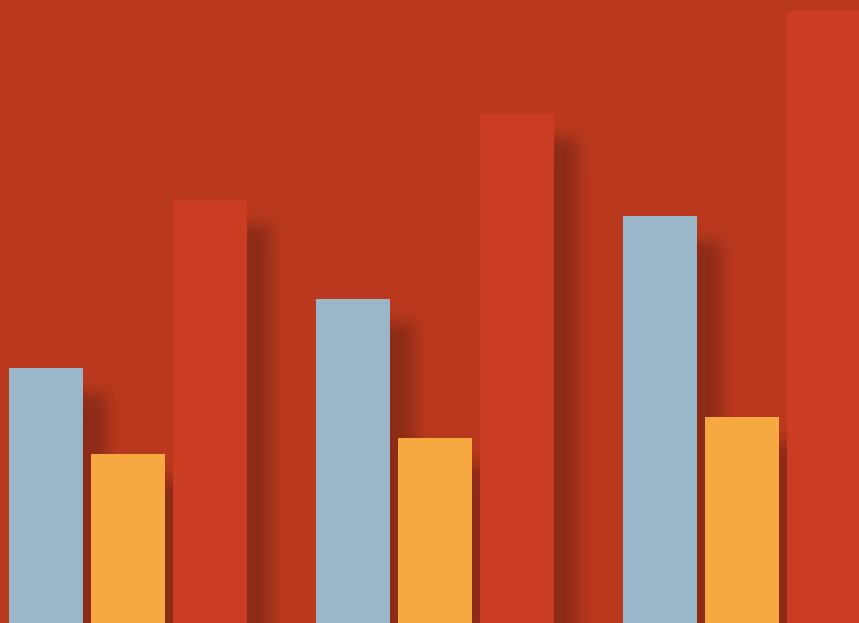


État de la construction **bois** en Belgique **2011-2022**



© Hout Info Bois - Chimco



La sixième enquête bisannuelle s'est clôturée fin de l'année 2022. Elle portait sur les activités des entreprises de construction en bois en 2020 et 2021.

Comme à chaque édition, Hout Info Bois a réalisé une enquête la plus exhaustive possible en contactant, par téléphone, l'ensemble des entreprises déclarant construire en bois¹.

L'enquête a été réalisée en collaboration avec l'Office Économique Wallon du Bois et Embuild Wallonie.

¹ Afin que les entreprises ne soient pas sollicitées de manière intempestive par des démarcheurs commerciaux ou autres, nous garantissons la plus stricte confidentialité des données personnelles qui nous auraient été communiquées et ne diffusons **en aucun cas** le listing des sociétés de constructions en bois.

1 | Les entreprises de construction en bois

La construction en bois telle qu'abordée dans les enquêtes regroupe l'ensemble des bâtiments (nouvelles constructions résidentielles et non résidentielles – halls de sport, bâtiments industriels, écoles,..., rénovations, extensions et surélévations²) dont la structure verticale et principale est en bois. Un bâtiment maçonné dont la charpente est en bois ne sera donc pas pris en compte dans l'enquête.

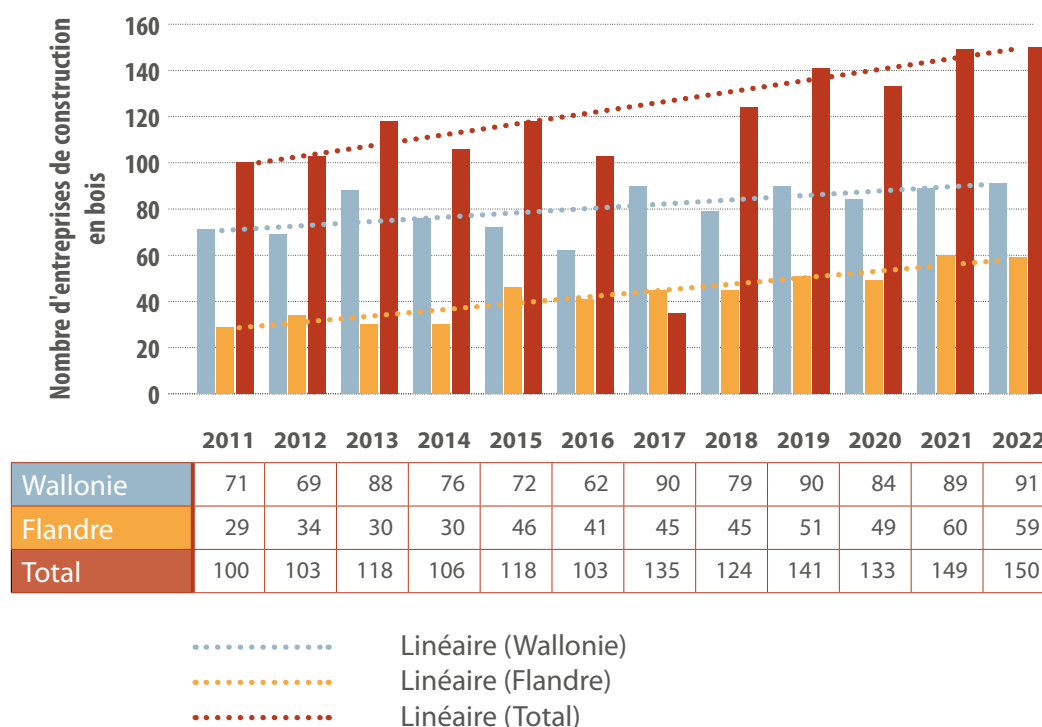


Figure 1. Nombre d'entreprises de construction en bois (nouvelles constructions – résidentielles, non résidentielles et RES) et tendances linéaires.

Comme l'illustre la figure 1, on constate clairement que la tendance du nombre d'entreprises de construction en bois reste à la hausse tant au niveau belge qu'au niveau régional depuis 2011, date de la première enquête. En 2021 et 2022, le nombre total d'entreprises n'a d'ailleurs jamais été aussi important depuis 2011, même si on constate une stagnation du nombre d'entreprises sur les 4 dernières années en Wallonie, compensée par une légère augmentation en Flandre sur la même période.

Il est important de préciser que les particularités régionales qui sont évoquées dans cette enquête ne sont pas liées à l'activité de construction en elle-même mais bien au siège social de l'entreprise. En effet, une entreprise située en Flandre peut très bien construire en Wallonie tout comme une entreprise située en Wallonie peut bâtir en Flandre. Pour information, nous n'avons pas rencontré d'entreprise ayant son siège social dans une région et son siège d'exploitation dans une autre.

En 2021-2022, 60% des entreprises de construction bois ont leur siège social en Wallonie, le solde étant basé en Flandre. Il est à noter qu'aucune entreprise de construction en bois n'est référencée en Région bruxelloise.

² Les rénovations, extensions et surélévations sont regroupées et désignées par la suite dans le texte par l'acronyme **RES**.

Bien que la moyenne du nombre d'entreprises de construction bois wallonne sur le nombre total d'entreprises belges de construction en bois était de 66% sur les 10 premières années des enquêtes, ce déséquilibre tend à se réduire progressivement d'année en année.

Il est important de signaler que cette situation ne signifie pas que la construction en bois soit plus développée en Wallonie. Elle y est simplement structurée autrement qu'en Flandre (cf. chapitre 3).

2 | La taille des entreprises

La taille des entreprises reste très limitée avec près de 60% de très petites entreprises réalisant moins de 10 bâtiments par an. 15% des entreprises réalisent plus de 50 constructions par an ; elles représentent, à elles seules, près de 60% du marché belge de la construction résidentielle en bois.

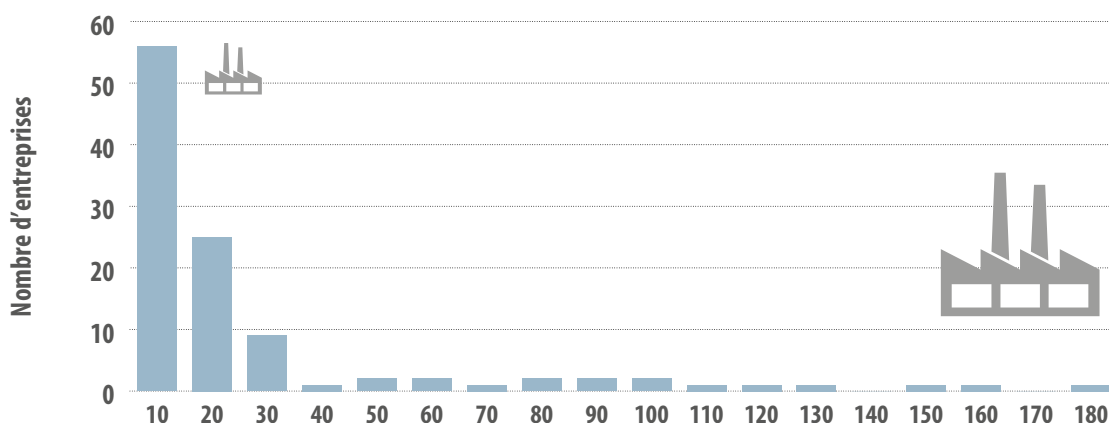


Figure 2. Nombre d'entreprises en fonction du nombre de nouvelles constructions résidentielles en bois qu'elles réalisent annuellement – chiffres 2022.

Cette tendance reste très figée depuis 2011. Or, sur une période de plus de 10 ans, il aurait été raisonnable de penser qu'un nombre accru d'entreprises ont élevé leur capacité de production, notamment en s'adaptant à l'évolution des techniques qui permettent de recourir de plus en plus à la préfabrication. Mais la préfabrication s'accompagne nécessairement d'un investissement important en matériel et en infrastructure tels que des ateliers, halls de montage, tables de montage, machines à commande numérique, engins de levage et de transport,... Ces investissements ne sont pas réalisables pour les entreprises de plus petite taille. Il y a donc une construction bois belge à deux vitesses :

- l'une regroupant 50% des entreprises. Celles-ci réalisent plus de 20 nouvelles maisons par an et représentent plus de 75% des constructions en bois. Elles ont investi massivement pour automatiser leur production. On retrouve parmi ces entreprises des groupes réalisant des habitations pour des quartiers complets, des lotissements de vacances,... mais également des bâtiments non résidentiels de grande ampleur ;
- l'autre, qui représente 25% des nouvelles constructions en bois qui sont réalisées par l'autre moitié des entreprises. Celles-ci s'orientent plus vers la réalisation de maisons individuelles, vers des projets plus spécifiques, à dimension souvent plus réduite.

3 | La construction résidentielle en bois

Le nombre de nouvelles constructions en bois

La figure suivante illustre l'évolution par région et au niveau national du nombre de nouvelles constructions réalisées par les entreprises³.

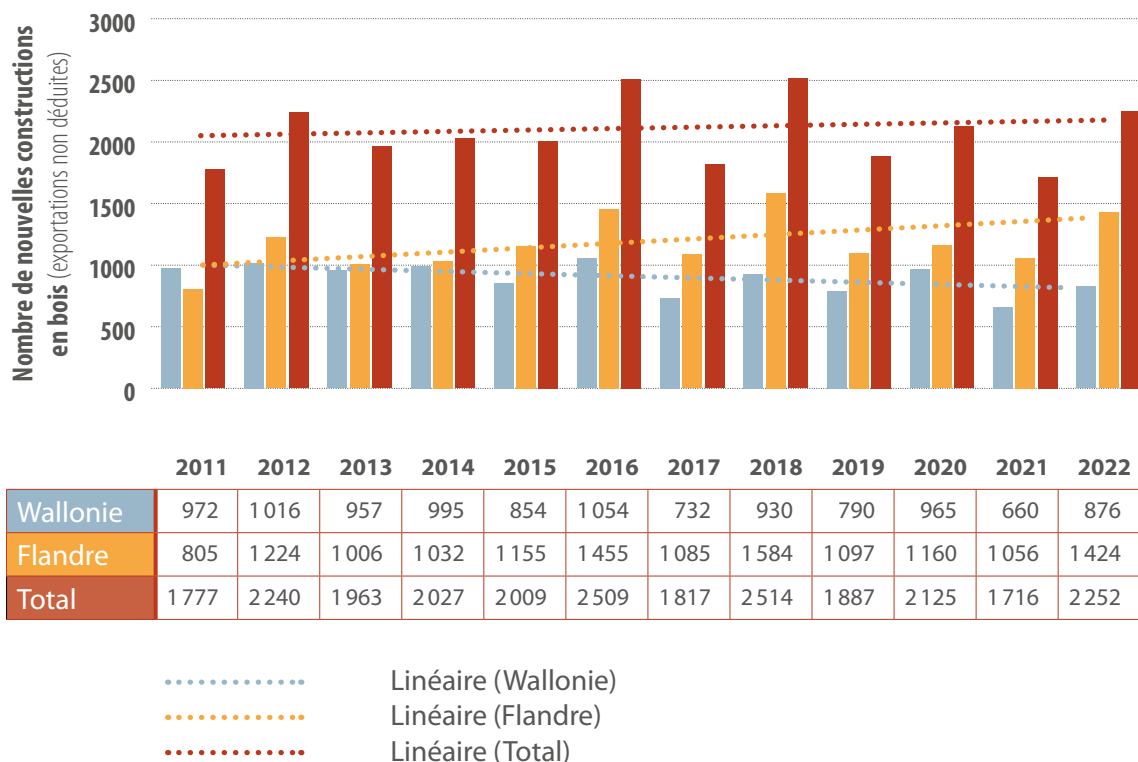


Figure 3. Nombre de bâtiments résidentiels (exportations non déduites) réalisés par les entreprises, par région et au niveau national.

³ Remarque: On constate une différence entre les chiffres correspondant aux années paires et impaires. Les enquêtes étant réalisées en septembre de chaque année paire, nous avons décidé de retenir, pour les années paires, un chiffre basé sur une proportionnalité entre le nombre de jours et le nombre de maisons fabriquées, et donc d'extrapoler, par une règle de trois, le chiffre communiqué à l'année entière. En comparant les chiffres des années impaires et paires, on constate que ceux des années paires sont toujours supérieurs à ceux des années impaires qui les précèdent. Ceci tend à indiquer que l'extrapolation surestime la réalité. La difficulté d'obtenir des chiffres de construction, l'incertitude quant au nombre de réalisations que fera l'entreprise et les délais parfois très longs pour obtenir les informations des entreprises ne permettent pas d'agir autrement. Les tendances, telles que celles qui apparaissent en pointillés sur les figures, pourraient être biaisées par ce mode de fonctionnement. Elles restent donc à interpréter avec précautions.

La tendance nationale paraît plutôt à la stagnation contrairement à celle des enquêtes précédentes⁴. La croissance de la construction résidentielle en bois subit clairement un lent tassement en Belgique.

À l'échelle wallonne, une tendance à la baisse est observée. Alors qu'une très faible augmentation du nombre de maisons avait encore été notée en 2019 et 2020, le nombre de constructions en bois en 2021 n'a jamais été aussi faible depuis 2011 !

La diminution du nombre de nouvelles constructions en bois en Wallonie trouve sans doute son explication dans le contexte suivant : la structure des entreprises wallonnes est composée principalement de très petites sociétés de type menuiseries qui parmi leurs activités, font de la construction en bois. À côté de celles-ci, on retrouve un nombre restreint d'entreprises de taille importante dont la construction est l'activité unique. Ces entreprises sont nécessairement plus concurrentielles et, inévitablement, exercent une forte pression sur les prix, que ne peuvent pratiquer les plus petites structures qui, en outre, ont sans doute un pouvoir de négociations plus limité avec leurs fournisseurs. La catégorie des entreprises réalisant moins de 10 maisons par an comptabilise dès lors un nombre de bâtiments globalement plus faible. Il est probable que, dans un même temps, elle accueille de nouvelles entreprises qui souhaitent prudemment se lancer dans le marché de la construction en bois.

Au niveau de la Flandre, il semble que la tendance à l'augmentation se maintienne, même si la croissance est de moindre ampleur par rapport aux dernières années.

Les raisons de ce recul ou de l'affaiblissement de la croissance (selon la région) sont certainement multiples. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- Tout d'abord, une influence de la crise de la COVID19 qui a bouleversé l'organisation de la production et des chantiers pour les entreprises surtout en 2021, sans doute moins en 2022.
- Cette même crise sanitaire, ne s'étant pas produite partout en même temps, a généré dans certaines régions du globe (principalement en Chine et aux États-Unis) une demande très importante de bois en raison d'un souhait de rattrapage de ce qui n'avait pas été construit durant la pandémie et de ce qui devait encore l'être... À cela, il faut ajouter, à la lumière du confinement aux États-Unis, l'augmentation de la demande en bois destiné à aménager plus confortablement les habitations. De ce fait, une pression très importante s'est installée sur les producteurs européens qui travaillaient déjà en flux tendus. Ces éléments ont généré une pénurie de bois, et une augmentation des prix du bois qui ont parfois quadruplé, voire quintuplé par rapport à la période d'avant crise. Si le bois fut particulièrement touché, tous les matériaux de construction furent concernés par la même tendance inflationniste mais parfois de manière moins sévère. De ce fait, le prix des constructions neuves, tous matériaux confondus, a également augmenté ce qui a ralenti la demande pour de nouvelles habitations ou, à tout le moins, postposé la construction.
- L'augmentation nette des prix de l'énergie depuis le second semestre de 2021 – et de manière encore plus importante à partir du second semestre 2022 – a certainement pénalisé la dynamique constructive. D'autant plus qu'elle suivait presque immédiatement la pandémie.

⁴ Vous trouverez toutes les enquêtes précédentes via le lien suivant : www.houtinfobois.be/telechargements/enquete-etude/

Le début de la guerre en Ukraine en février 2022 ne peut être à l'origine de cette situation. En effet, s'il est indéniable que la guerre est venue renforcer le climat morose lié à la crise sanitaire, une éventuelle décision du candidat bâtisseur d'annuler ses projets constructifs en raison de la guerre et des incertitudes qu'elle engendre, ou de les postposer à tout le moins, ne peut normalement pas avoir affecté le planning des constructeurs en 2022. Les délais d'obtention des permis de bâtir, les démarches administratives et la réalisation des bâtiments auraient été trop courts. Cette cause pourrait avoir des conséquences sur le carnet de commandes des constructeurs en 2023.

La figure 4 exprime d'une autre manière les différences régionales. Il s'agit du nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise. Les deux régions, depuis 2011 montrent une tendance à la baisse. Les volumes moyens annuels réalisés par entreprise n'ont d'ailleurs jamais été aussi bas qu'en 2021, et ce pour les deux régions. Ils redeviennent normaux, en Flandre, en 2022, et tendent à se récupérer en Wallonie cette même année mais plus difficilement.

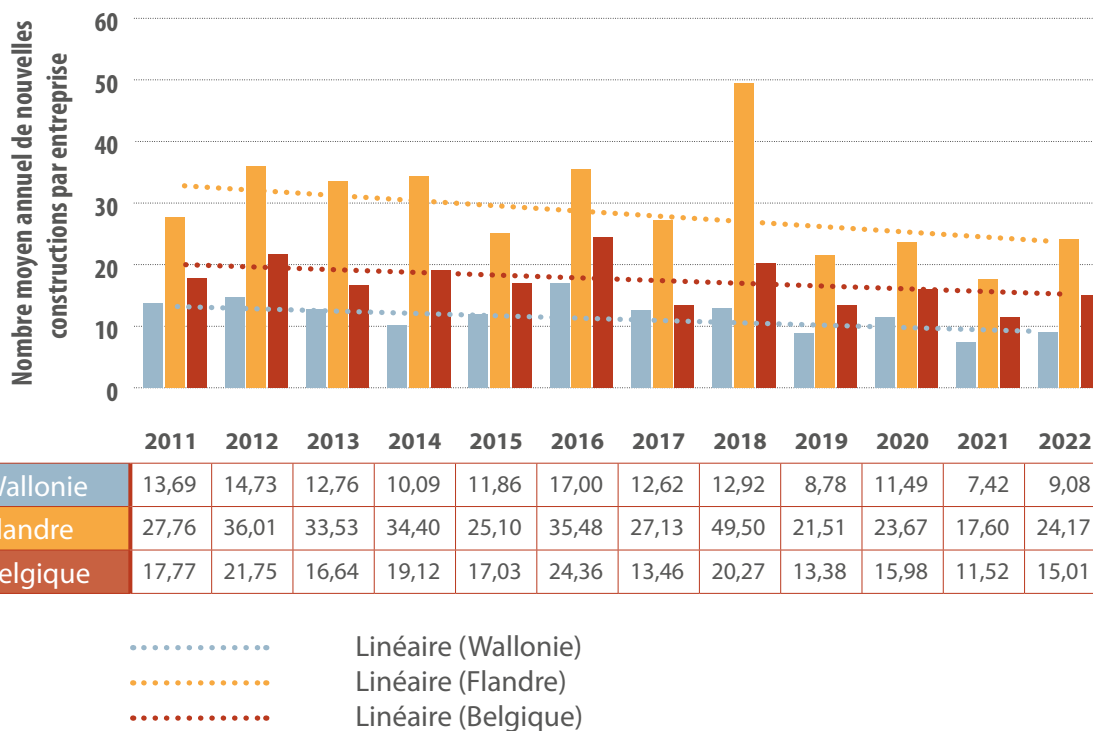


Figure 4. Nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise.

Cependant, le nombre annuel de nouvelles constructions par entreprise reste largement supérieur (de l'ordre de 2,6 fois plus important) en Flandre par rapport à la Wallonie. Cette différence est le reflet de la différence de taille des entreprises de construction bois. Les entreprises flamandes sont de taille plus importante et la construction bois y est le plus souvent l'unique activité. La construction selon la formule du «clé sur porte» y est plus systématique et le mode de fabrication associé plus stéréotypé.

En Wallonie, étant donné que le nombre d'entreprises de construction en bois est similaire à 2019 et 2020, la tendance décroissante est bien liée à une diminution des activités des entreprises en 2021 et 2022.

La part de la construction bois en Belgique

LA CONSTRUCTION NEUVE

Il n'existe pas, en Belgique, de recensement des constructions par matériau de structure. En ce qui concerne cette enquête, l'information officielle la plus pertinente est celle des statistiques relatives aux permis de bâtir émanant de la Direction Générale Statistique (Statistics Belgium) disponibles via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>.

Nous avons comparé les chiffres de constructions en bois d'une année avec les permis de bâtir accordés pour un bâtiment résidentiel unifamilial de l'année précédente, estimant qu'une période d'un an s'écoule entre l'octroi du permis et l'achèvement complet du bâtiment.

Le tableau 1 reprend, depuis 2011, le nombre de permis de bâtir accordés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement quel que soit le matériau de structure utilisé. La division du nombre de maisons en bois construites en Belgique par le nombre de permis tous matériaux confondus donne, en %, la part de marché de la construction en bois.

Année (**)	Permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement (*)	Nombre total de maisons en bois construites	Exportations	Pourcentage des constructions en bois en Belgique ((total des maisons en bois – exportations)/permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel)
2011	24 298	1 777	175	6,59 %
2012	20 987	2 241	342	9,05 %
2013	21 976	1 963	180	8,11 %
2014	21 065	2 027	135	8,98 %
2015	22 277	1 788	101	7,57 %
2016	19 136	2 509	213	12,00 %
2017	19 953	1 817	128	8,46 %
2018	19 186	2 514	421	10,91 %
2019	24 248	1 887	137	7,22 %
2020	24 035	2 125	272	7,71 %
2021	24 983	1 518	198	6,08 %
2022	28 208	1 905	355	6,75 %

* Chiffre de l'année qui précède – ** chiffres obtenus le 24/02/2023

Tableau 1. Nombre de permis de bâtir, pour le logement résidentiel, pour les constructions neuves et part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés.

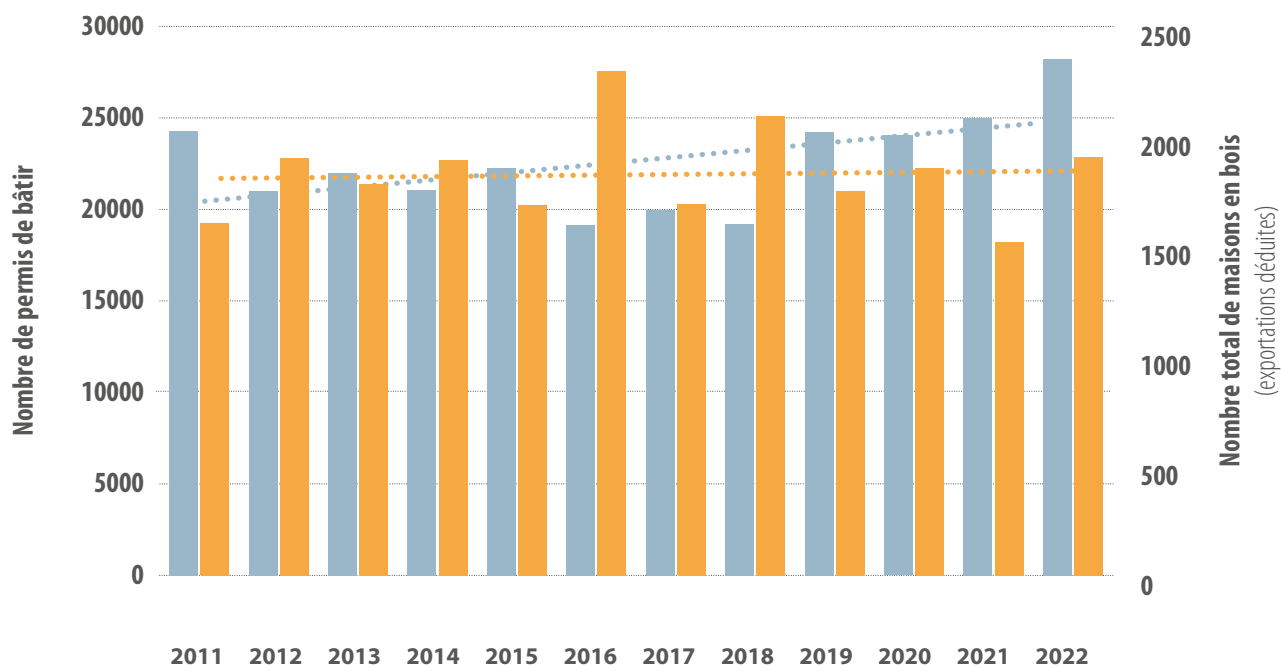
Il est important de mentionner que le nombre de maisons en bois qui pourraient être fabriquées à l'étranger et importées en Belgique est considéré comme négligeable.

Les entretiens téléphoniques, lors de l'enquête, n'ont révélé aucun cas de ce type.

Le tableau 1 et la figure 5 montrent une nette diminution de la part des maisons en bois en 2021 et 2022 par rapport aux années précédentes. Cette diminution pourrait être attribuée aux conséquences de la crise sanitaire car son impact sur le prix du bois semble avoir été plus précoce que sur les autres matériaux de construction. Il faut associer à cela le manque de disponibilité également plus précoce en bois de construction, déjà évoqué précédemment. Le corolaire de cette situation pourrait être la poursuite de l'activité de construction autre qu'en bois en 2022 durant une période plus longue que celle de la construction en bois qui a été ralentie plus tôt.

Dans la dernière enquête rapportant l'état de la construction bois en 2019 et 2020, nous avons expliqué la raison de l'augmentation soudaine de près de 5 000 habitations surtout en Flandre, du nombre de permis de bâtir par l'empressement des architectes d'introduire un permis de bâtir avant l'entrée en vigueur de règles plus sévères pour les performances énergétiques des bâtiments en Flandre. Si tel avait été le cas, le nombre de permis de bâtir, tous systèmes confondus, devrait vraisemblablement diminuer en 2021. Dans les faits, cela n'est pas confirmé puisque le nombre de permis de 2022 dans le tableau 1 (chiffre de référence de 2021) est même en augmentation par rapport à 2021 (chiffre de référence 2020) de 3 225 unités!

L'augmentation pourrait provenir d'un autre phénomène de rattrapage. En effet, durant la crise COVID, les communes ont accumulé du retard en raison de l'indisponibilité du personnel ou des difficultés administratives et logistiques liées au travail à distance. Ce retard d'enregistrement et d'octroi de permis en 2021 (tableau 1, année de référence 2020) pourrait expliquer le saut de permis de bâtir octroyés en 2022 (année de référence 2021).



Permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement	24 298	20 987	21 976	21 065	22 277	19 136	19 953	19 186	24 248	24 035	24 983	28 208
Nombre total de maisons en bois construites – exportations	1 602	1 899	1 783	1 892	1 687	2 296	1 689	2 093	1 750	1 853	1 518	1 905

- Linéaire (Permis de bâtir)
- Linéaire (Nombre de maisons bois (exportations déduites))

Figure 5. Évolution du nombre de permis de bâtir octroyés (ordonnées de gauche) en fonction de l'année et du nombre de maisons en bois, exportations déduites (ordonnées de droite)

Si dans les premières années de l'enquête, on constatait une faible augmentation des nouvelles constructions en bois d'année en année, on peut maintenant parler, pour ces dernières années, d'une stagnation du nombre de nouvelles réalisations en bois.

LA RÉNOVATION, L'EXTENSION ET LA SURÉLÉVATION (RES)

La part de marché des RES est assez fluctuante d'une année à l'autre comme l'indique le tableau 2.

Il est important de signaler que les statistiques relatives aux RES communiquées par la Direction Générale des Statistique – (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>) correspondent aux permis de bâtir sollicités. Dans de nombreux cas, pour des superficies très réduites notamment, aucun permis n'a été demandé. En outre, il n'existe pas de statistiques disponibles pour les RES en ce qui concerne spécifiquement la réalisation d'annexes ou de surélévations. Ces dernières sont englobées dans les statistiques générales de rénovations mais sont également confondues avec d'autres demandes de permis (liés à des transformations, des démolitions,...)!

Année	Permis de bâtir accordés en RES (*)	Nombre de RES en bois réalisées	Exportations	Pourcentage de RES en bois en Belgique ((total des RES en bois-exportations)/permis de bâtir pour RES)
2011	28 866	667	19	2,24 %
2012	27 106	888	185	2,59 %
2013	26 558	638	20	2,33 %
2014	27 244	815	20	2,92 %
2015	27 437	769	5	2,78 %
2016	28 183	1050	47	3,56 %
2017	27 229	687	3	2,51 %
2018	24 335	815	4	3,33 %
2019	28 301	705	6	2,47 %
2020	27 896	714	6	2,54 %
2021	24 420	773	7	2,60 %
2022	34 256	899	9	2,60 %

* Chiffres au 24/02/2023

Tableau 2. Nombre de permis de bâtir pour les RES et part de RES en bois par rapport aux permis de rénovation octroyés.

Comme l'illustre la figure 6, on constate une augmentation tant des permis de bâtir tous matériaux confondus en RES en 2021 et 2022 (années de référence respectives 2020 et 2021) que des permis de RES en bois. Il est très probable que le confinement lié à la crise sanitaire, en limitant *de facto* les déplacements et les voyages, a incité les particuliers à investir dans des projets de rénovation, extension ou surélévation de leur bien.

À cette explication, il faut également ajouter, comme pour les nouvelles constructions, l'effet de rattrapage de l'enregistrement, par les services administratifs communaux, des permis de rénovation suite à la pandémie qui pénalise le rapport RES en bois/ nombre total de RES en 2022.

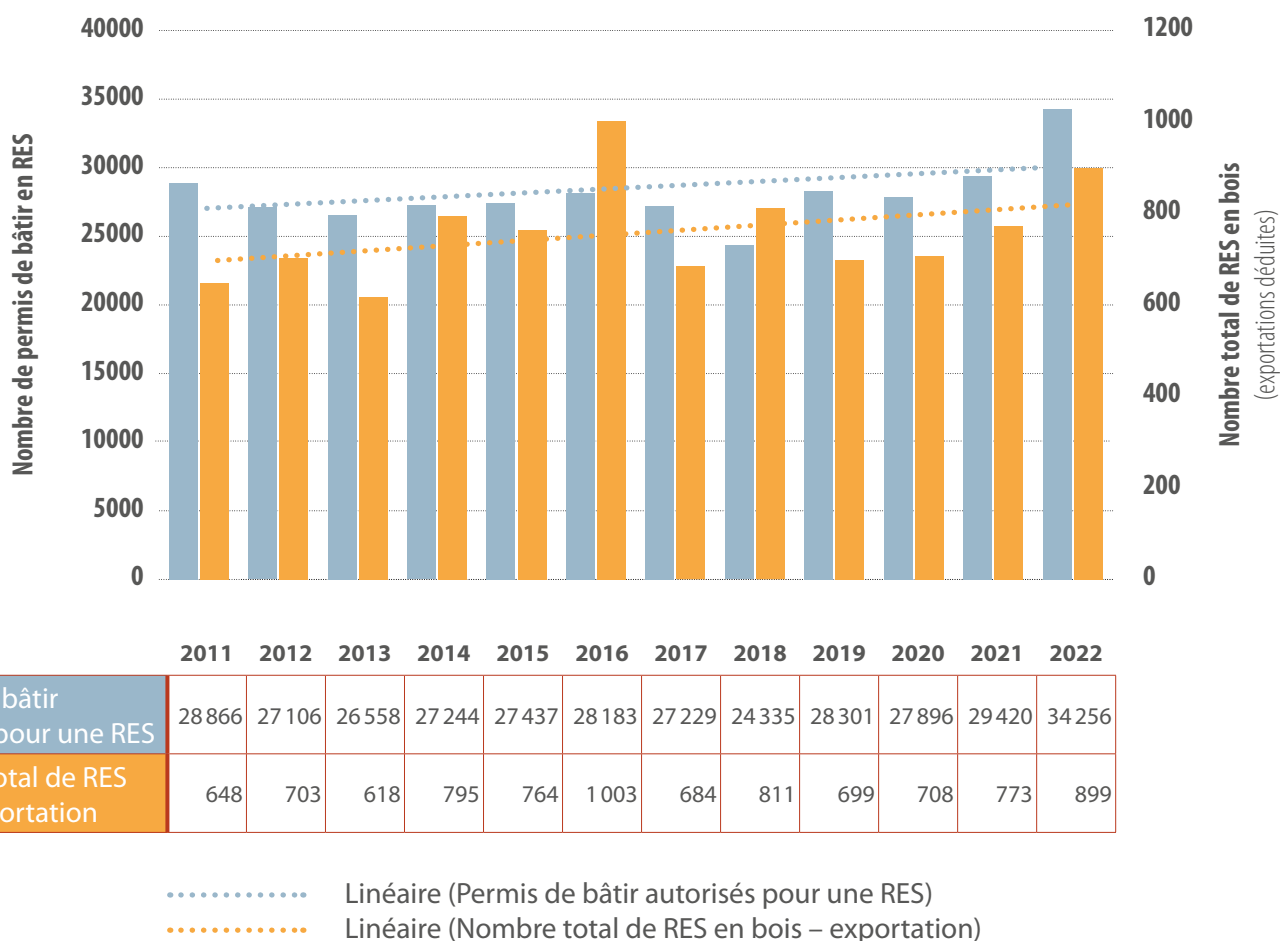


Figure 6. Nombre de permis de bâtir, par année, en RES tous systèmes confondus (ordonnées de gauche), nombre de RES en bois (ordonnées de droite), par année et tendances linéaires.

4 | Les systèmes constructifs

Comme l'indique la figure 7, la part de chaque système constructif évolue de manière sensible sur les 10 dernières années. En effet, la part du système bois massif empilé continue de baisser. Celle du système poteaux-poutres a longtemps baissé mais stagne depuis 2018. En ce qui concerne le système CLT (tant collé que cloué), c'est la quatrième année qu'il se maintient à ses plus hauts niveaux. L'ossature en bois représente autour des 80% des systèmes constructifs en bois.

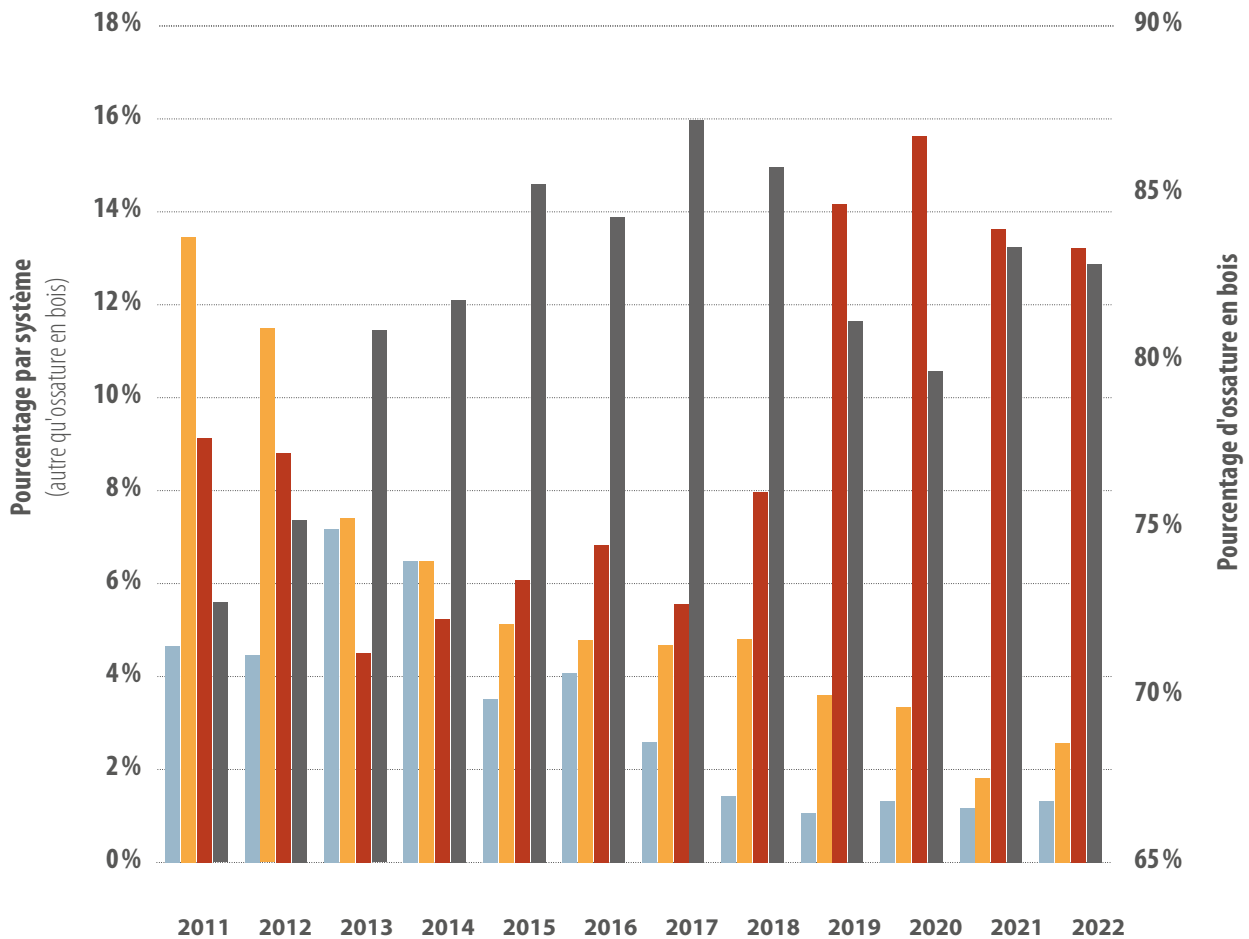


Figure 7. Part de chacun des systèmes constructifs en nouvelles constructions.

Cette tendance ne se manifeste pas du tout en ce qui concerne les RES. La figure 8 révèle en effet que la part du système ossature bois oscille toujours autour des 90% des systèmes constructifs. La part du poteaux-poutre et du CLT en RES reste extrêmement faible, tandis que celle du bois massif empilé semble se maintenir autour des 6%.

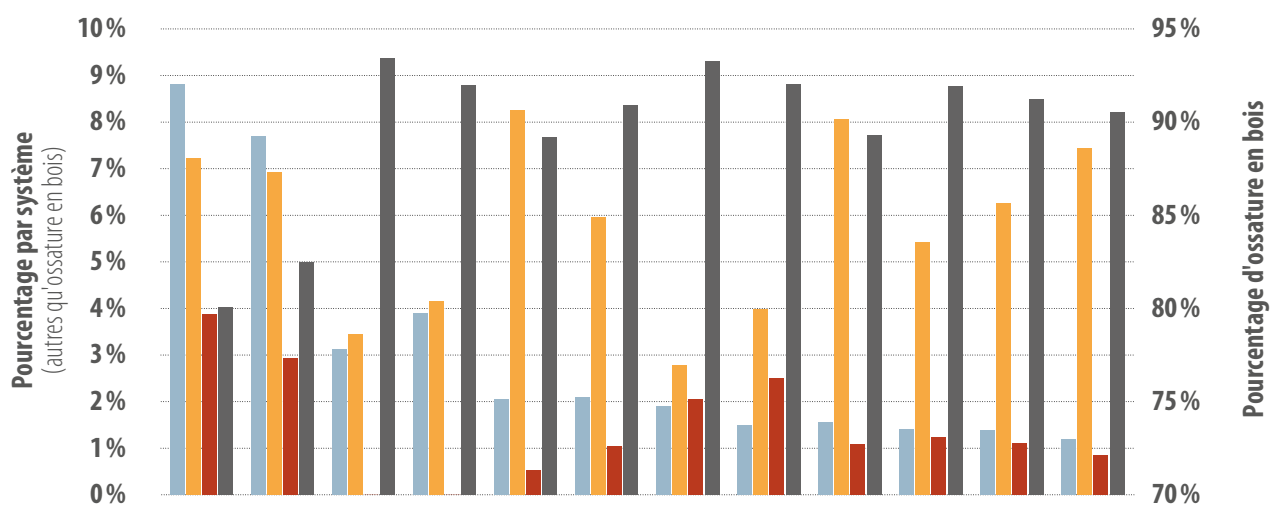


Figure 8. Part de chacun des systèmes constructifs en RES.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poteaux-Poutres	8,82	7,69	3,13	3,89	2,06	2,09	1,91	1,49	1,55	1,40	1,39	1,20
Bois massif empilé	7,23	6,92	3,44	4,15	8,25	5,96	2,79	3,99	8,06	5,43	6,26	7,43
CLT (collé-cloué)	3,88	2,92	0	0	0,52	1,04	2,06	2,49	1,09	1,24	1,11	0,84
Ossature bois	80,07	82,46	93,43	91,96	89,18	90,91	93,24	92,03	89,30	91,93	91,24	90,54

Il est normal que l'évolution du CLT en RES ne suive pas celle de l'habitat résidentiel neuf. Il s'agit d'un système plus lourd et moins adaptable à l'existant que les autres systèmes constructifs.

5 | La construction non résidentielle

Le tableau 3 rend compte de l'évolution de la construction en bois de bâtiments non résidentiels.

Concernant le nombre d'entreprises réalisant des bâtiments non résidentiels, il semble stagner ces 4 dernières années, et oscille entre 40 et 50 entreprises. Il est important de préciser que ces dernières réalisent également des bâtiments résidentiels. Aucune n'est exclusivement cantonnée aux bâtiments non résidentiels.

Malgré la nette diminution du nombre de bâtiments et des surfaces de murs réalisées en 2020, la construction non résidentielle semble avoir retrouvé son rythme de croisière soit environ 100 000 m²/an en termes de surfaces de murs. La crise sanitaire a certainement eu un impact non négligeable sur ce secteur de la construction en bois. Par contre, le nombre de bâtiments réalisés a fortement augmenté. Il dépasse les 200 bâtiments en 2021. Ceci signifie sans doute que les pouvoirs publics et investisseurs immobiliers prennent de plus en plus conscience de l'intérêt de l'emploi du bois dans les bâtiments non résidentiels. Leur approche reste toutefois frileuse puisqu'à surface de murs égale, le nombre de bâtiments a fortement augmenté, indiquant donc une réduction de la surface moyenne par bâtiment.

Année	Nombre d'entreprises	Surface de murs (m ²)	Nombre de bâtiments réalisés	Nombre de bâtiments exportés	Surface de murs exportée (m ²)
2015	33	89 956	145	20	3 512
2016	36	95 732	118	10	6 140
2017	48	80 740	172	4	5 340
2018	49	134 624	176	4	14 585
2019	50	122 597	134	19	20 568
2020	45	85 740	89	10	12 573
2021	42	102 446	242	4	14 800
2022	50	93 383	204	4	5 311

Tableau 3. Évolution du nombre d'entreprises de construction de bâtiments non résidentiels, du nombre de bâtiments non résidentiels, de la surface de murs de ces bâtiments et des exportations.

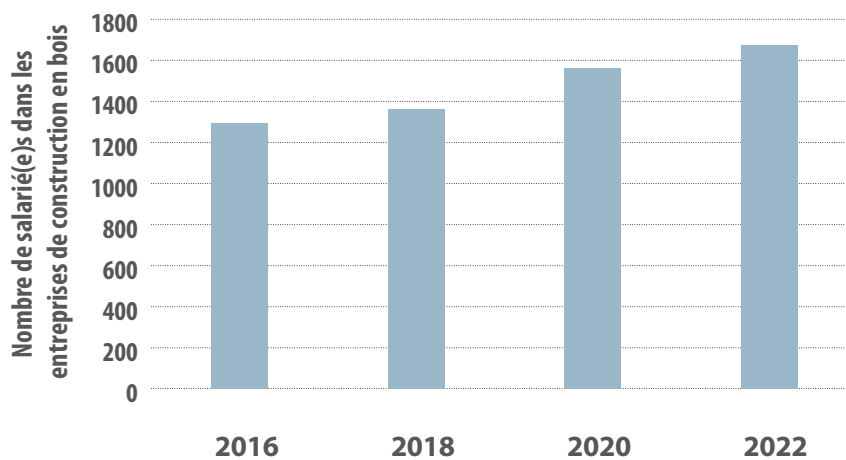
Si nous constatons lors de la dernière enquête que moins de 5 entreprises de la région flamande construisaient des bâtiments non résidentiels, on en dénombre trois fois plus en 2021 et 2022. Par contre, les entreprises wallonnes occupent plus de 80 % de ce marché en termes de surface de murs fabriquée, comme l'indique le tableau 4.

Année	Région	Nombre d'entreprises ayant construit	Nombre de bâtiments non résidentiels	Surface de murs (m ²)
2021	Flandre	14	112	17 550
	Wallonie	28	130	84 896
2022	Flandre	14	88	12 750
	Wallonie	36	116	80 633

Tableau 4. Nombre de bâtiments non résidentiels et surface de murs par année et par région

6 | Emploi dans le secteur de la construction bois

L'emploi dans le secteur de la construction en bois ne cesse de croître comme le montre la figure 9. Ce constat est surprenant car il tendrait à montrer que la crise de la COVID, qui a pourtant induit une flambée du prix des matériaux et un manque de disponibilité de ceux-ci, n'a pas eu d'impact sur l'emploi dans le secteur... Or, ces événements étaient cités comme pouvant être la cause possible du ralentissement de la construction résidentielle!! Il faut sans doute voir une explication à cette tendance dans le fait que les entreprises de construction ont bénéficié des dispositions gouvernementales pour maintenir l'emploi en période de COVID («le chômage COVID») permettant de conserver le personnel malgré le ralentissement des activités lié à la crise sanitaire. À cela, il faut également mentionner la reprise des activités dans le secteur du bois à la fin de l'année 2022 grâce, entre autres, à la diminution importante du prix du bois contrairement aux autres matériaux de construction.



Nombre de salarié(e)s en construction bois	1 292	1 359	1 561	1 674
--	-------	-------	-------	-------

Figure 9. Évolution du nombre de salariés (ouvriers et employés) au sein des entreprises de construction en bois.

Conclusions et commentaires

Malgré un nombre d'entreprises de construction en bois qui reste à la hausse depuis le début des enquêtes en 2011, la construction bois résidentielle montre un ralentissement, surtout en Wallonie. En 2021, la crise sanitaire a certainement limité l'activité des entreprises de construction de manière directe et indirecte en désorganisant leur gestion quotidienne, en induisant des demandes inhabituelles et très importantes en bois principalement en Chine et aux Etats-Unis ce qui a généré une pénurie du matériau bois,... La hausse très importante du prix des matériaux ne peut y être étrangère également. En 2022, malgré l'augmentation importante du prix de l'énergie et des matériaux de construction, il semblerait que le secteur de la construction en bois se reprenne surtout en Flandre.

La taille des entreprises reste majoritairement petite avec près de 60% des entreprises qui réalisent moins de 10 maisons en bois par an. Seuls 15% des entreprises de construction en bois réalisent plus de 50 maisons par an, mais elles représentent 60% du marché de la construction de maisons en bois!

Il existe réellement un secteur de la construction bois à deux vitesses :

- Une première moitié d'entreprises réalisant plus de 20 nouvelles maisons par an et qui représente plus de 75% des maisons en bois bâties. Ces entreprises ont investi pour automatiser leur production; elles réalisent des maisons, des projets multi-résidentiel et des bâtiments non résidentiels.
- La seconde moitié réalise les 25% de maisons résidentielles restants et se cantonne presque exclusivement à la maison résidentielle ou au marché de la rénovation. Leur fabrication est plus artisanale.

La construction résidentielle en bois représente un peu plus de 2200 maisons en 2022.

Si les chiffres de la construction en bois évoluent peu, il n'en va pas de même pour la construction, tout matériaux confondus, qui enregistre, depuis 2011, des records. On constate donc une nette diminution de la part de la construction en bois, surtout en 2021. Celle-ci est redescendue à un peu plus de 6%. La crise sanitaire est sans doute la raison principale de cette situation et, entre autres, le rattrapage du retard d'octroi par les communes des permis de bâtir qui a provoqué un saut de plus de 3 000 nouveaux bâtiments d'un seul logement en 2021 par rapport à 2020. En 2022, l'augmentation du prix de l'énergie a certainement également ralenti l'activité du secteur.

La construction non-résidentielle continue son rythme de croisière en termes de surface de murs produite (près de 100 000m²/an) pour un nombre record de bâtiments, ce qui signifie que la surface moyenne des bâtiments tend à diminuer. Un nombre accru d'entreprises flamandes s'ouvre à ce type de marché, mais il reste nettement dominé par les entreprises wallonnes qui couvrent un peu plus de 70% de ce secteur.

L'emploi (ouvriers et employés) continue de croître dans le secteur de la construction en bois avec 1 674 salariés en 2022.

L'absence de réel essor de la construction en bois résidentielle reste une énigme. En effet, le bois est le seul matériau de construction structurel qui soit totalement naturel et renouvelable. Les constructions en bois sont de qualité et répondent aux mêmes exigences que les autres constructions dites traditionnelles en matière de performances thermiques, d'étanchéité à l'air, de consommation énergétique, etc. Le bois devrait donc naturellement s'imposer comme étant le matériau de prédilection sur le plan environnemental, particulièrement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'Europe en a d'ailleurs fait l'un de ses chevaux de bataille, entre autres, au travers du Green Deal européen et l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, a déclaré en 2020: *«Nos bâtiments génèrent plus de 40% de nos émissions. Ils doivent devenir moins gaspilleurs, moins coûteux et plus durables. Et nous savons que le secteur de la construction peut même passer d'une source de carbone à un puits de carbone, si des matériaux de construction organiques comme le bois et des technologies intelligentes comme l'intelligence artificielle sont utilisés. Je veux que NextGenerationEU donne le coup d'envoi d'une vague de rénovation européenne et fasse de notre Union un leader de l'économie circulaire».*

Le message est clair!

Nous avons la matière première, elle provient d'Europe et il n'y a pas de menace sur la forêt européenne. Au contraire, elle ne cesse de croître! Nous avons les connaissances et le savoir-faire qui favorisent un emploi local. Il est prouvé que le bilan carbone d'un bâtiment en bois est bien meilleur que celui d'un bâtiment construit dans un autre matériau.

Alors qu'attendons-nous?

La construction de bâtiments publics en bois reste relativement timide en Belgique. Dans le monde entier, on sent un véritable engouement pour le bois dans ce type de bâtiments. La course effrénée au bâtiment le plus haut en bois est réelle. Il ne nous paraît pas nécessaire que la Belgique se positionne comme challenger dans cette compétition qui n'a finalement que peu d'intérêt. Mais par contre, il est essentiel que les pouvoirs publics servent d'exemple et décident résolument d'avoir recours au bois pour bon nombre de leurs bâtiments. Il est indispensable d'avoir des bâtiments «vitrines» signes du savoir-faire de l'ensemble d'une filière et preuves des prouesses du matériau. Ces bâtiments en bois, inévitablement, serviront de réels appels d'air à la construction résidentielle en bois et contribueront à son développement.



Atelier Tom Vanhee - © Stijn Bollaert



Atelier Tom Vanhee - © Stijn Bollaert



© architect Peter Ceilbor et Wirt Thys



© Atelier Vens Vanbelle

L'enquête est disponible en format PDF
sur le site de Hout Info Bois à l'adresse :

<https://www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude>



Pour plus d'informations, nous restons
à votre entière disposition au 02 219 27 43
ou à l'adresse mail hf@bois.be



© Hout Info Bois - CAHPA - Bureau d'architecture et d'urbanisme

Cette enquête a été réalisée en étroite collaboration
avec l'Office Économique Wallon du bois et la Plateforme Construction Bois
d'Embuild Wallonie.



www.oewb.be



<https://wallonie.embuild.be/fr>

hout bois
info

www.sterotype.be